

Turquie / Sud Est kurde Une situation alarmante malgré d'importantes réformes législatives

En mai 2003, la FIDH a mené une mission d'enquête dans les régions à majorité kurde du Sud Est de la Turquie.

Le rapport de mission publié fin juillet 2003 dénonce l'échec de la mise en oeuvre des réformes juridiques récemment adoptées par la Turquie dans le cadre du processus d'adhésion à l'Union européenne afin de se conformer aux critères politiques de Copenhague. "La présence d'institutions stables garantissant la démocratie, la primauté du droit, les droits de l'Homme, le respect des minorités et leur protection" a été défini comme l'un des critères pour l'adhésion. Le Conseil européen de décembre 2004 devra statuer sur la base d'un rapport de la Commission européenne si la Turquie satisfait aux critères de Copenhague et si ainsi des négociations d'adhésion peuvent s'ouvrir. Le rapport de la FIDH a été présenté à la Direction générale de l'élargissement de la Commission européenne.

Si la FIDH soutient et se félicite des efforts législatifs de la Turquie en direction d'un plus grand respect des droits de l'Homme, la mission a pu constater que la situation des droits humains, notamment dans le Sud Est, ne s'est pas améliorée.

En effet, la levée de l'état d'urgence (OHAL) dans le Sud-Est de la Turquie le 30 novembre 2002 n'a pas empêché la situation de sérieusement se détériorer en 2003.

Des violations graves des droits de l'Homme - notamment actes de torture, disparitions forcées et exécutions extrajudiciaires - demeurent impunies. Le rapport dénonce l'impunité comme la principale cause des violations des droits de l'Homme perpétrées dans le Sud Est de la Turquie. En outre, de sérieux obstacles subsistent quant au retour dans leur village de milliers de personnes déplacées internes durant les 15 ans de conflit dans cette région.

Par ailleurs, le rapport de la FIDH révèle de sérieuses atteintes à la liberté d'expression, à la liberté de réunion et d'association pacifiques de la part des autorités judiciaires et des gouverneurs de provinces. Ainsi, malgré la réforme législative récemment adoptée, le droit de diffusion en langue kurde demeure manifestement théorique.

Les défenseurs des droits de l'Homme appelant à un règlement pacifique de la question kurde font l'objet d'un véritable harcèlement judiciaire. A titre d'exemple, 47 poursuites et procès ont été intentés contre le Président de la section de Bingöl de l'Association turque des droits de l'Homme (IDH). Les articles du Code pénal turc, y compris les articles 312, 159 et 169, sont utilisés pour poursuivre et condamner les défenseurs des droits de l'Homme qui militent pour une solution politique, démocratique et pacifique de la question kurde en Turquie. La FIDH s'inquiète, en outre, des lourdes restrictions relatives aux activités des syndicats et des partis politiques, notamment du DEHAP (Democratic People's Party).

Dans le cadre des discussions de pré-adhésion entre la Turquie et l'Union européenne, la FIDH demande aux plus hautes autorités turques de mettre en oeuvre les récentes réformes législatives

adoptées depuis octobre 2001, et ainsi veiller à l'application effective de la nouvelle législation par le pouvoir judiciaire et la bureaucratie.

A cet égard, la FIDH a constaté des résistances manifestes du pouvoir judiciaire à mettre en oeuvre les réformes. La FIDH, qui a mandaté des observateurs judiciaires à plusieurs audiences du nouveau procès des anciens députés kurdes, Leyla Zana, Selim Sadak, Hadid Dicle et Orhan Dogan, condamnés à 15 ans de prison en 1994 pour "appartenance à organisation illégale", considère que ce procès ne présente pas les garanties d'un procès équitable, telles que définies par le Conseil de l'Europe et les Nations unies. Alors que le gouvernement turc a annoncé cet été sa décision de mettre en oeuvre une réforme approfondie du système judiciaire turc, à travers le 7ème "paquet" de réforme d'harmonisation, la FIDH appelle une fois encore les autorités turques à garantir à ces anciens députés un procès équitable, impartial et public et à les libérer dans les plus brefs délais.

Rapport disponible en anglais et en français sous :

<http://www.fidh.org/europ/rapport/2003/tr367a.pdf>

<http://www.fidh.org/europ/rapport/2003/tr367f.pdf>



Photo : Prison de haute sécurité récemment construite, province de Diyarbakir, village de Ücküyu, Deveci.